

## SOMMAIRE

---

- P3 / Communiqué
- P4 / Concertation avec les habitants :  
lancement participatif inédit
- p5 / Protections littorales : les projets d'aménagement urbain
  - p6 Place du Commandant de la Motte Rouge
  - p7 Quai du Gabut
  - p8 Rue de l'Archimède
  - p9 Square de l'Armide
  - p10 Ecluse du bassin des chalutiers
  - p11 Médiathèque Michel-Crépeau
  - p12 Epi de dragage
  - p13 Digue des Tamaris
  - p14 Bout Blanc
  - p15 Port Neuf
- p16 / Programme d'actions de prévention des inondations  
de l'agglomération rochelaise

## COMMUNIQUE

La tempête Xynthia provoquait dans la nuit du 27 au 28 février 2010 une submersion marine exceptionnelle entraînant 12 décès en Charente Maritime dont 6 dans l'agglomération rochelaise et 240 millions de dégâts pour les collectivités, les entreprises et les particuliers. L'événement reste aujourd'hui encore un traumatisme pour les populations qui l'ont subi.

Après les travaux d'urgence réalisés au lendemain de la tempête, une réflexion sur la protection du littoral contre les submersions marine a été engagée dans le cadre du Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI). Contractualisé avec l'Etat, le PAPI définit les travaux de protection à effectuer et les mesures d'information et les modes d'alerte des populations à mettre en œuvre. Il comprend un volet d'actions indispensables pour améliorer la connaissance et la conscience du risque.

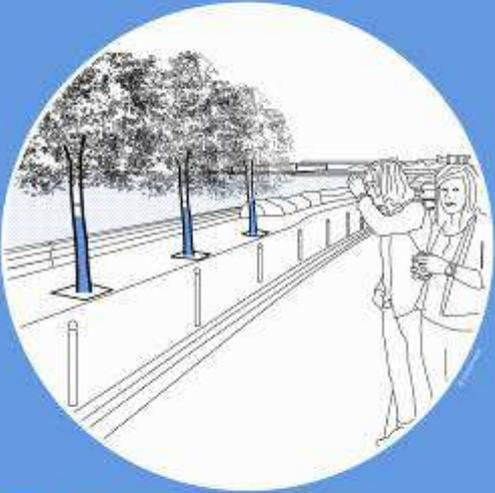
Après quatre années d'études et de modélisation fine du phénomène de submersion, d'élaboration et de labellisation du PAPI, la ville de La Rochelle est en mesure de proposer aux habitants des hypothèses de protection contre les submersions marines le long du chenal d'accès au Vieux-Port, à la ville en bois, au Gabut et à Port Neuf. La concertation avec les habitants se déroulera du 1<sup>er</sup> au 26 septembre 2014.

Pour lancer la concertation dans les secteurs du Gabut et de la Ville en bois, les habitants sont invités à participer à une installation Land-art originale totalement inédite. Des expositions à la bibliothèque universitaire de La Rochelle et dans les secteurs concernés ainsi que des visites guidées avec les élus sont également proposées pour rapprocher les points de vue et échanger.

Concertation publique, du 1<sup>er</sup> au 26 septembre 2014

*Xynthia, quelles protections pour demain*

Suite à la tempête Xynthia, la Communauté d'Agglomération s'est engagée aux côtés de la ville de La Rochelle dans un projet de gestion intégrée du risque de submersion : le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)



**À partir du 1<sup>er</sup> septembre 2014**  
Installation Land-art + exposition le long de la promenade littorale (Bvd W. Churchill)

Pour aller plus loin, visitez l'exposition sur le PAPI Gabut - Ville en Bois à la Bibliothèque Universitaire (médiathèque)

Renseignements : 05 46 51 51 51  
[www.laroche.fr](http://www.laroche.fr)



Concertation publique, du 1<sup>er</sup> au 26 septembre 2014

*Xynthia, quelles protections pour demain*

Suite à la tempête Xynthia, la Communauté d'Agglomération s'est engagée aux côtés de la ville de La Rochelle dans un projet de gestion intégrée du risque de submersion : le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)



**Du 1<sup>er</sup> au 4 septembre 2014**  
Installation Land-art participative au Gabut et à la Ville-en-Bois

**RDV 9h et 14h**

Renseignements : 05 46 51 51 51  
[www.laroche.fr](http://www.laroche.fr)

**À venir :**

- Vendredi 5 septembre à 18h : vernissage de l'exposition à la Bibliothèque Universitaire (Médiathèque)
- Samedi 6 septembre : visite publique n°1 (9h-14h sur inscription, départ Médiathèque)
- Vendredi 12 septembre : visite publique n°2 (9h-14h sur inscription, départ Médiathèque)
- Samedi 20 septembre : visite publique n°3 (9h-14h sur inscription, départ Médiathèque)
- Vendredi 26 septembre : réunion publique de restitution (18h-18h, à FLASH, Amph Jean Davignani)



## Concertation avec les habitants : lancement participatif inédit

---

La concertation sur les hypothèses de protection contre les submersions marines le long du chenal d'accès au Vieux-Port, à la ville en bois, au Gabut et à Port Neuf à La Rochelle se déroulera avec le public du 1<sup>er</sup> au 26 septembre 2014. Pour son lancement, la ville de La Rochelle a imaginé avec le Cabinet d'études l'*Atelier de paysage Landescape* une installation Land-art originale et inédite à laquelle les habitants sont invités à participer.

Le caractère exceptionnel et dramatique de la tempête et la qualité des espaces publics touchés ont ajouté une forte dimension émotionnelle et collective à l'aspect technique et paysager des protections à réaliser. Les notions de résilience et de mémoire sont très présentes dans la conception des hypothèses d'aménagement et dans la manière de mener la concertation. La ville de La Rochelle et le cabinet d'études l'*Atelier de paysage Landescape* ont souhaité sortir du discours technique pour amener le public et l'ensemble des acteurs à partager des perceptions plus intimes.

Dans ces conditions, une approche culturelle participative a été choisie pour lancer la concertation. Une installation Landart sera réalisée collectivement. Le public est invité à peindre les troncs des arbres en bleu sur deux niveaux depuis la Bout blanc jusqu'à la place du Commandant de la Motte rouge. Comme un rappel de l'évènement dramatique, une première bande bleue rappellera le niveau de la submersion atteint. Une deuxième indiquera le niveau de protection Xynthia plus 20 centimètres à atteindre, comme retenu par l'Etat, l'agglomération et la ville de La Rochelle.

L'opération est gratuite et sans inscription. Elle se déroulera du lundi 1<sup>er</sup> au jeudi 4 septembre à 9 heures et 14 heures en présence d'élus de la Ville. L'équipement de protection et le matériel sont fournis sur place. La peinture est naturelle à base de chaux, de pigments de roche et de savon noir

**Une exposition** des premières hypothèses de travail sera présentée du 2 au 26 septembre 2014 à la Bibliothèque Universitaire de La Rochelle. Composée de treize panneaux de présentations illustrés, elle s'accompagne d'un questionnaire à remplir par le public. Le vernissage aura lieu jeudi 4 septembre à 18 heures. Trois panneaux explicatifs seront également installés à Port-Neuf en préalable à une présentation plus importante une fois le projet plus avancé.

**Trois visites publiques commentées** sont organisées sur le site du Gabut et de la Ville en bois en présence des concepteurs et des élus. Le départ aura lieu à la médiathèque Michel-Crépeau à 14 heures les samedis 6 et 20 septembre et 18 heures le vendredi 12 septembre. La participation est gratuite sur inscription sur le site internet de la ville,

A la fin de la concertation, **une réunion publique de restitution** se tiendra vendredi 26 septembre à 18 heures à l'amphi FLLASH de la Faculté de Lettres, Langues et Sciences Humaines.

## **Protections littorales : les projets d'aménagement urbain**

---

Du 1<sup>er</sup> au 26 septembre 2014 seront présentées au public les hypothèses de protection contre les submersions marines le long du chenal d'accès au Vieux-Port, à la ville en bois, au Gabut et à Port Neuf à La Rochelle. Deux grands principes ont prévalu à leur élaboration : se protéger de la submersion et conserver les espaces de qualité.

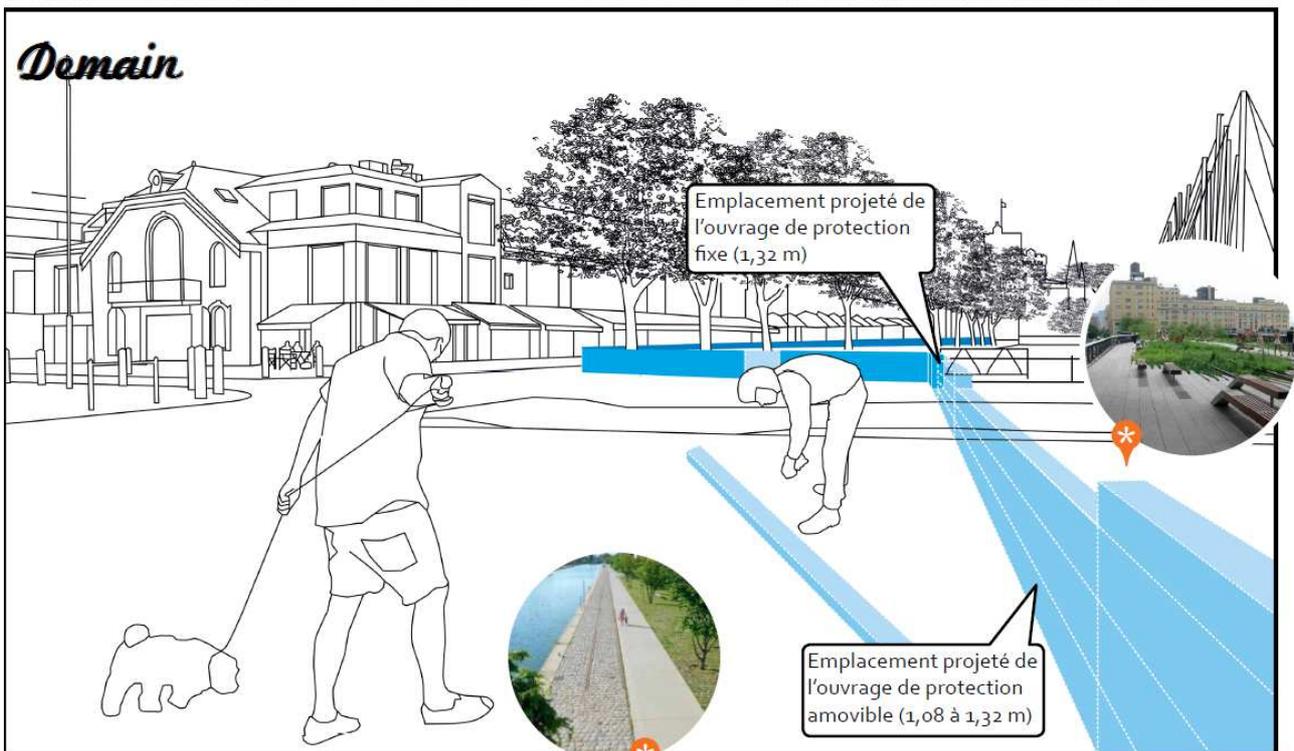
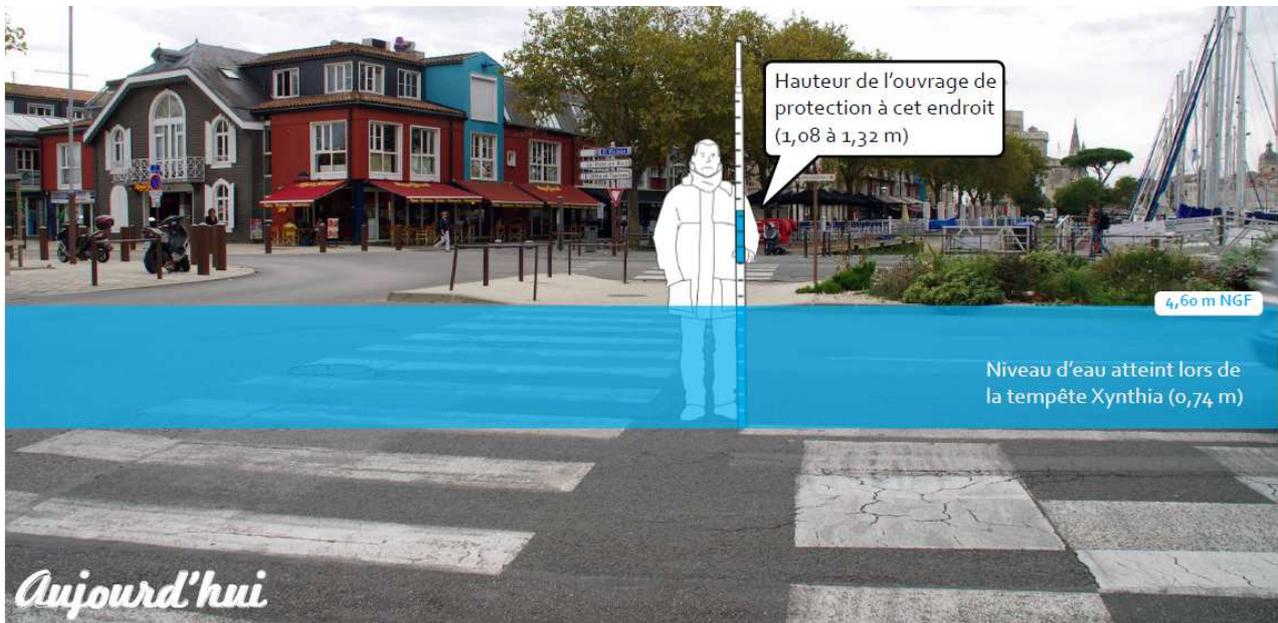
Compte tenu de la qualité patrimoniale et paysagère de la façade littorale, de la diversité des usages des sites et du caractère touristique la ville de La Rochelle, il ne s'agit pas seulement de concevoir des ouvrages de protection mais d'imaginer des espaces publics nouveaux qui prennent en compte les risques de submersion.

**Le site du Gabut et de la Ville en bois** est pour une grande partie classé en secteur sauvegardé et en Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP). Il comprend un espace boisé classé et/ou de site inscrit à partir de la tour Saint-Nicolas. Ce caractère particulier a imposé d'intégrer les dispositifs anti-submersion dans l'aménagement du site en préservant le paysage et les usages. La réflexion est menée actuellement avec l'Architecte des Bâtiments de France et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

De la Ville au front de mer, les ambiances paysagères ont été conservées et renforcées. On passe progressivement d'une ambiance urbaine à un esprit plus littoral sauvage. Plusieurs secteurs ont été définis et un traitement différent et spécifique envisagé.

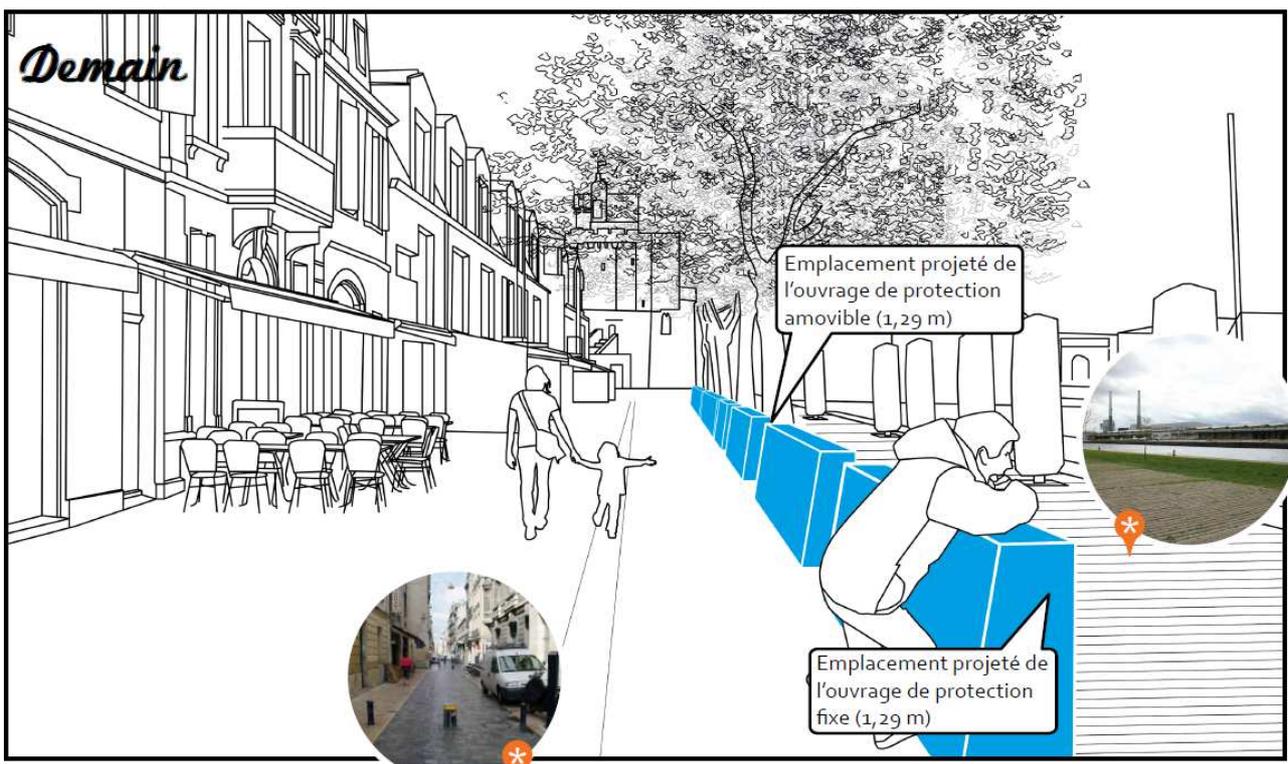
## 1 - Place du Commandant de la Motte Rouge

Afin de ne pas perturber la circulation dans ce secteur, la solution proposée consiste à installer des protections amovibles avec mise en place de batardeaux en cas d'alerte submersion.



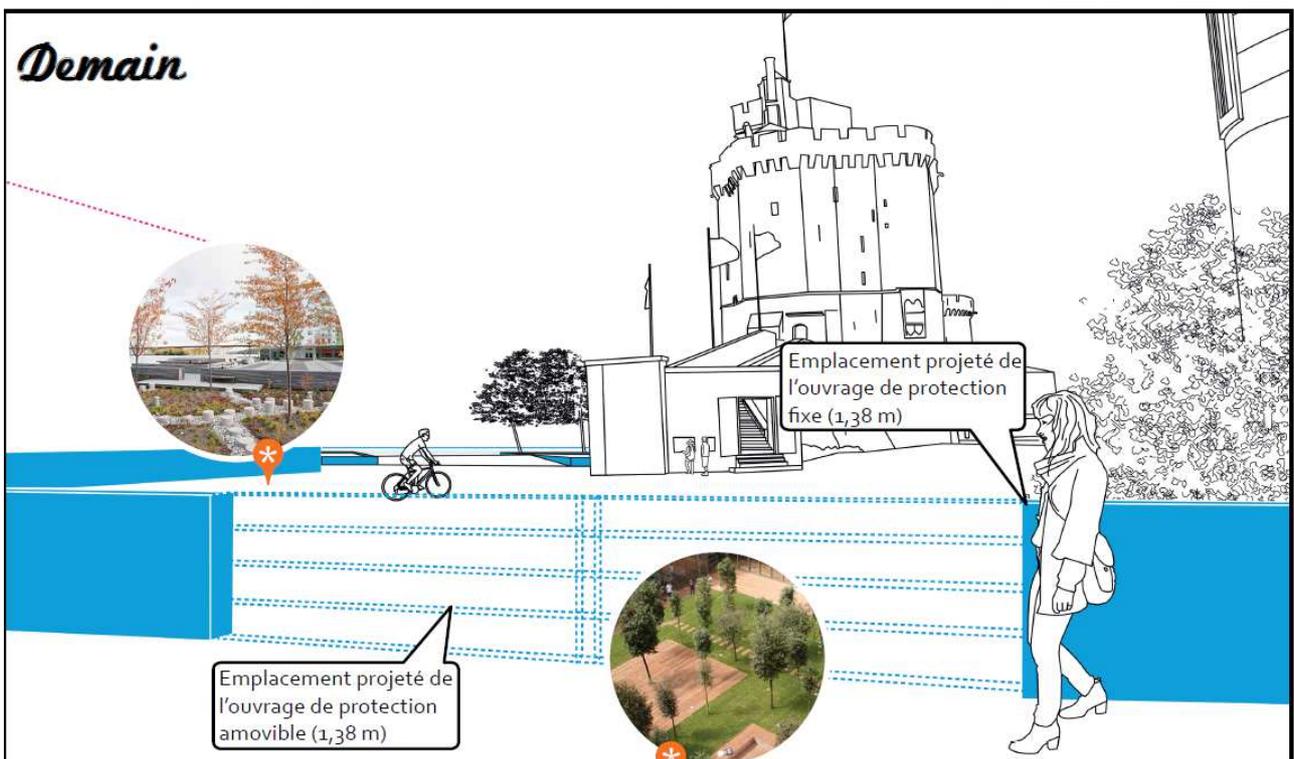
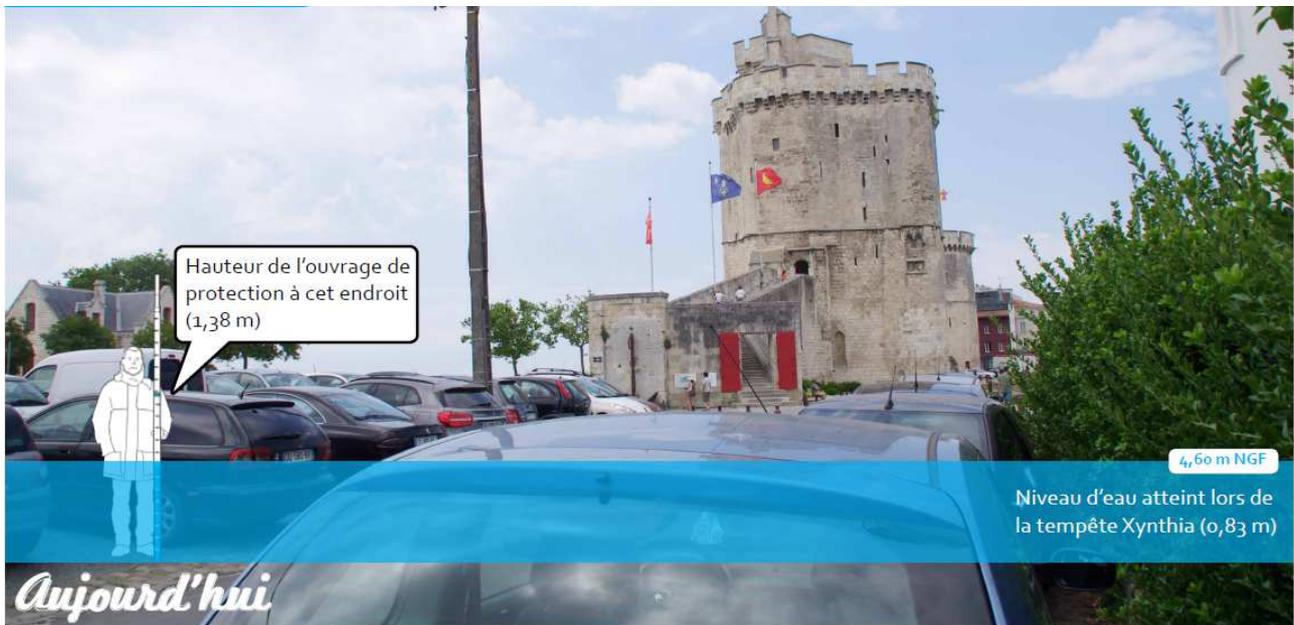
## 2 - Quai du Gabut

Le principe proposé consiste à réaliser des murets le long de la rue, côté terrasses, avec mise en place de batardeaux en cas d'alerte submersion. Cette solution permet de laisser un passage et de conserver la visibilité sur le bassin.



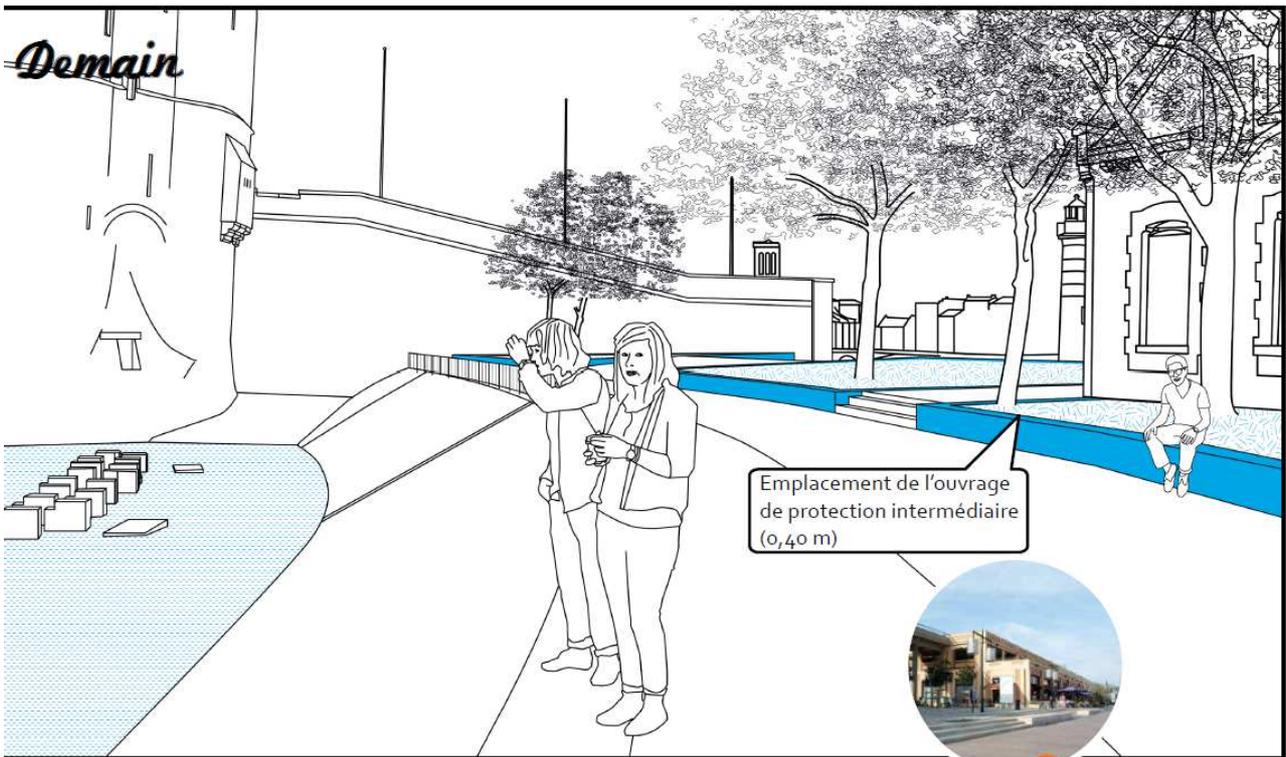
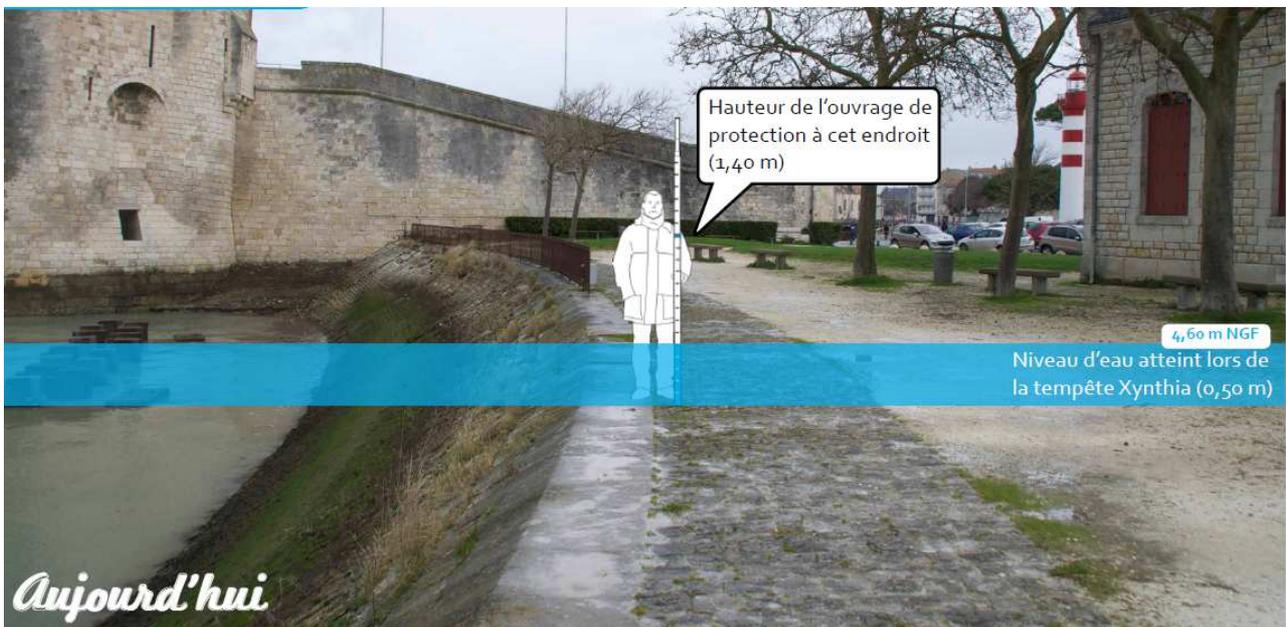
### 3 - Rue de l'Archimède

Il est proposé de construire des murs de protection laissant libre le passage pour la circulation des véhicules, piétons et deux-roues avec mise en place de batardeaux en cas d'alerte submersion.



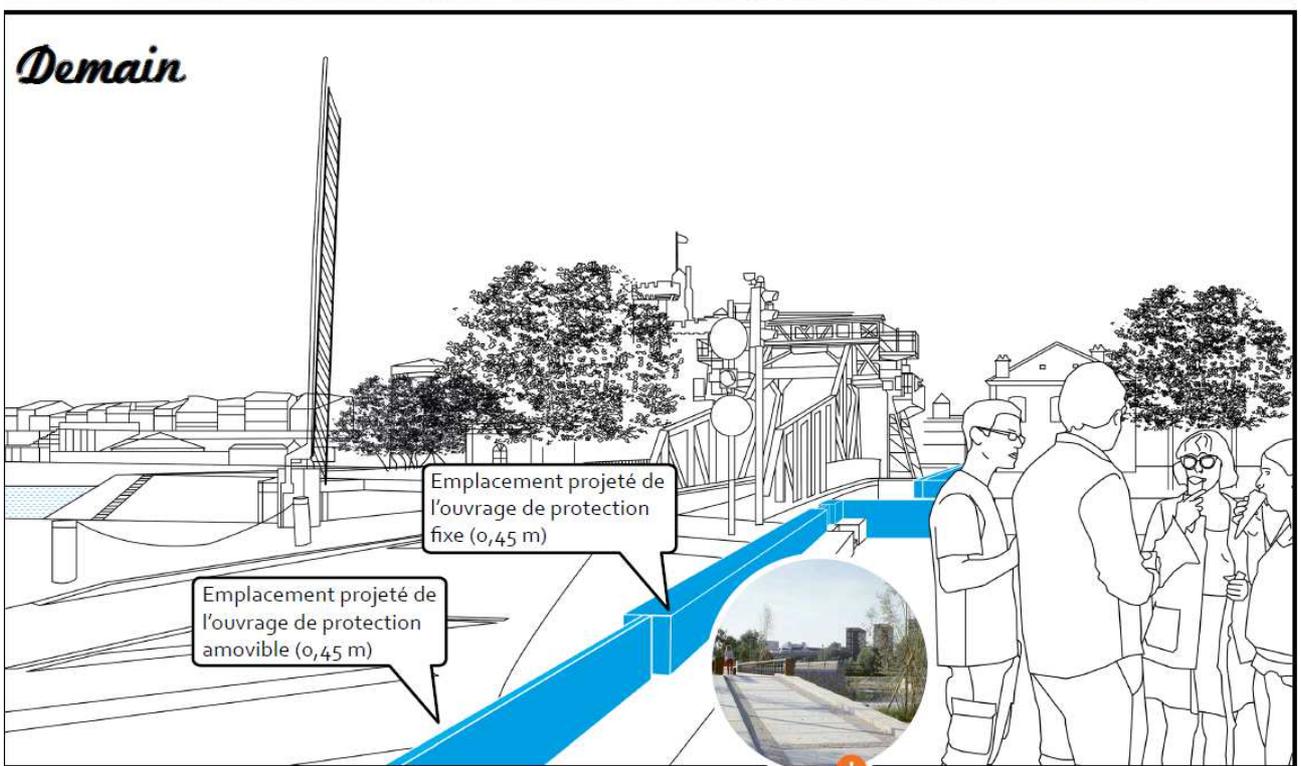
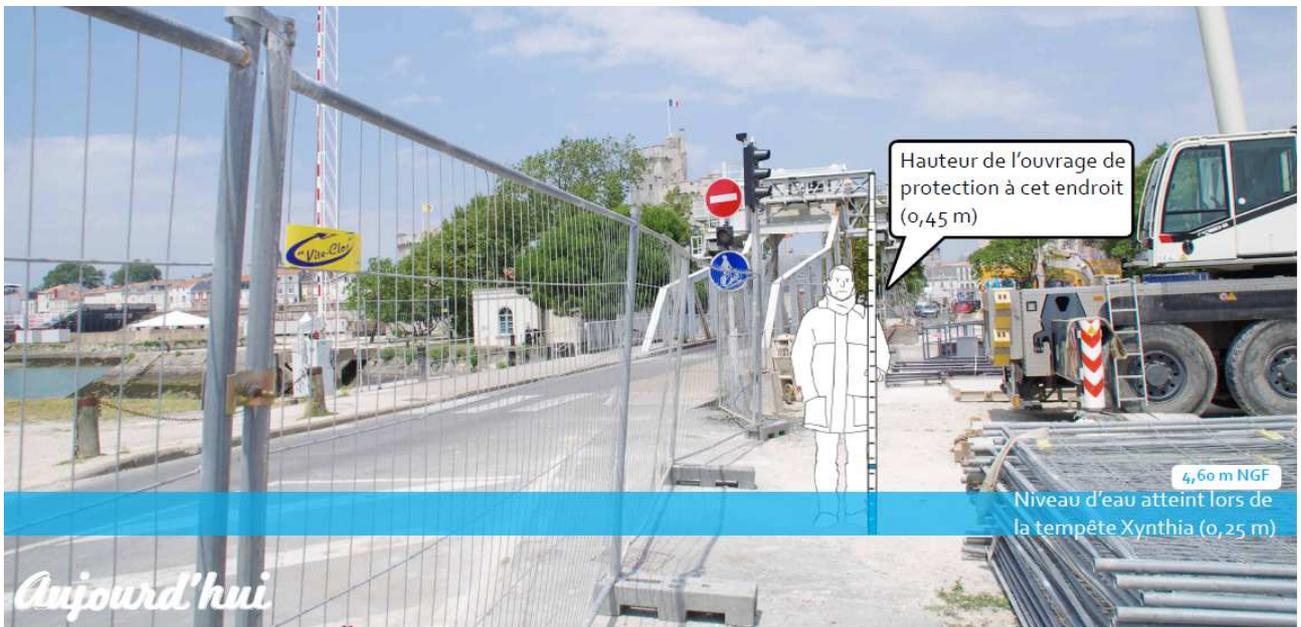
#### 4 - Square de l'Armide

Afin de conserver l'aspect naturel de cette espace, un talus pourrait être aménagé avec une bordure qui pourrait servir également d'assise pour les promeneurs.



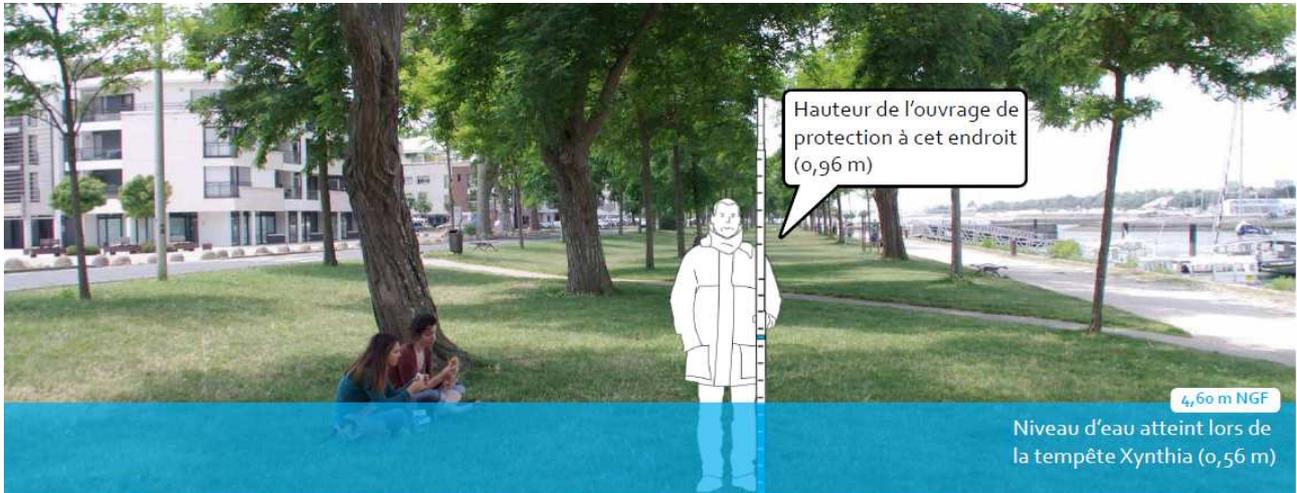
## 5 - Ecluse du bassin des chalutiers

Il est proposé de prolonger les protections de la porte du bassin des chalutiers par des murets de hauteur équivalente ajourés avec mise en place de batardeaux en cas d'alerte submersion.

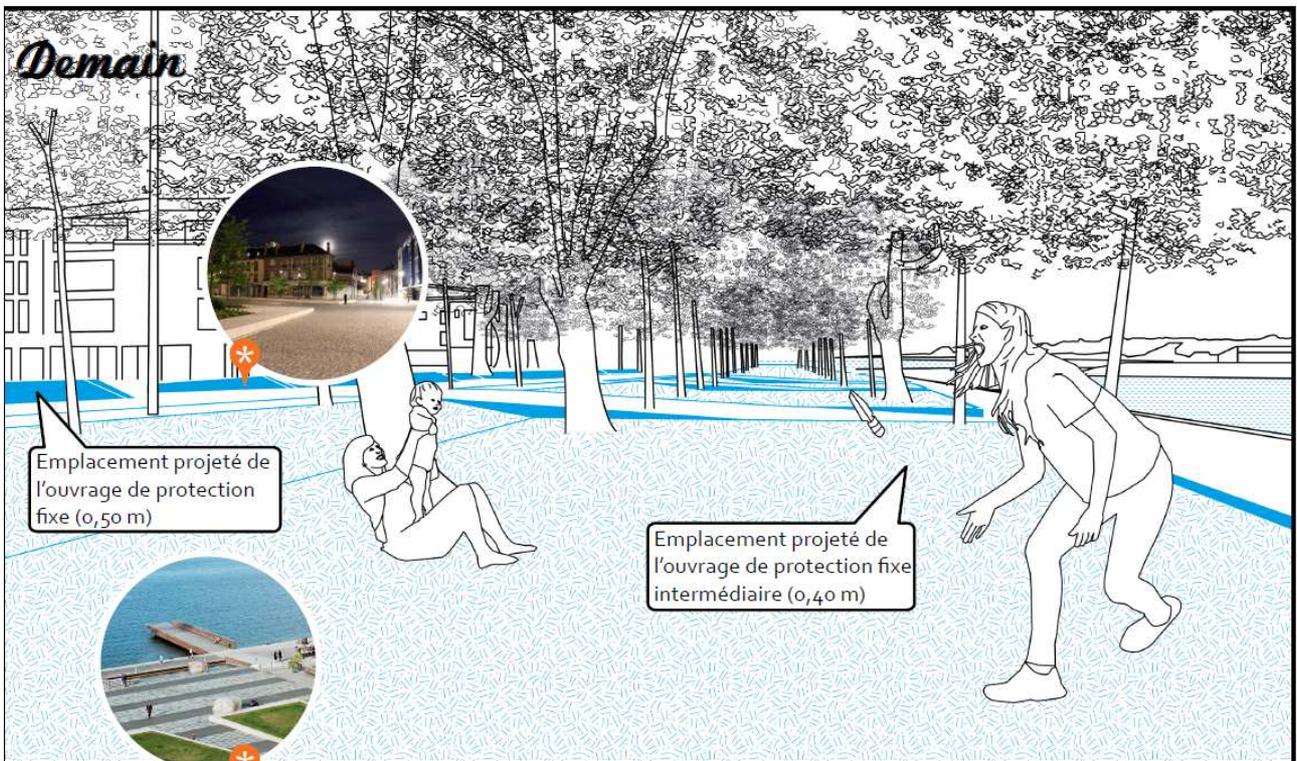


## 6 -Médiathèque Michel-Crépeau

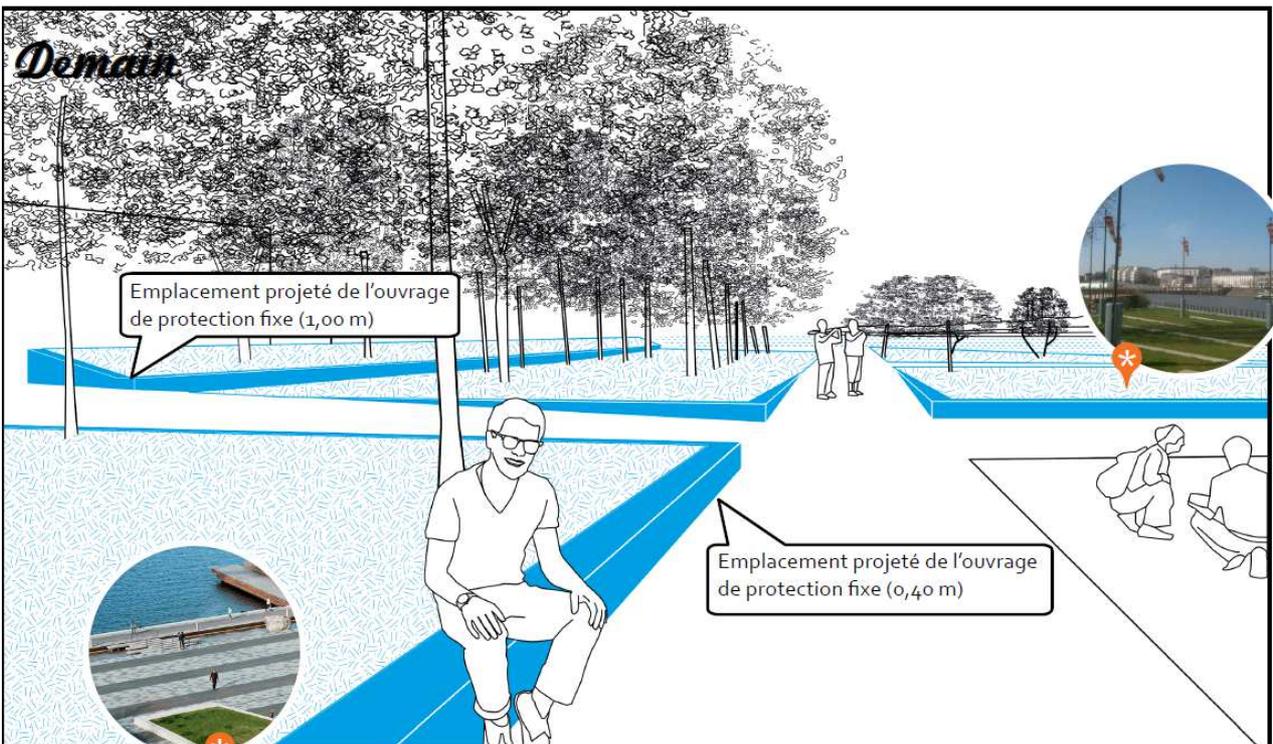
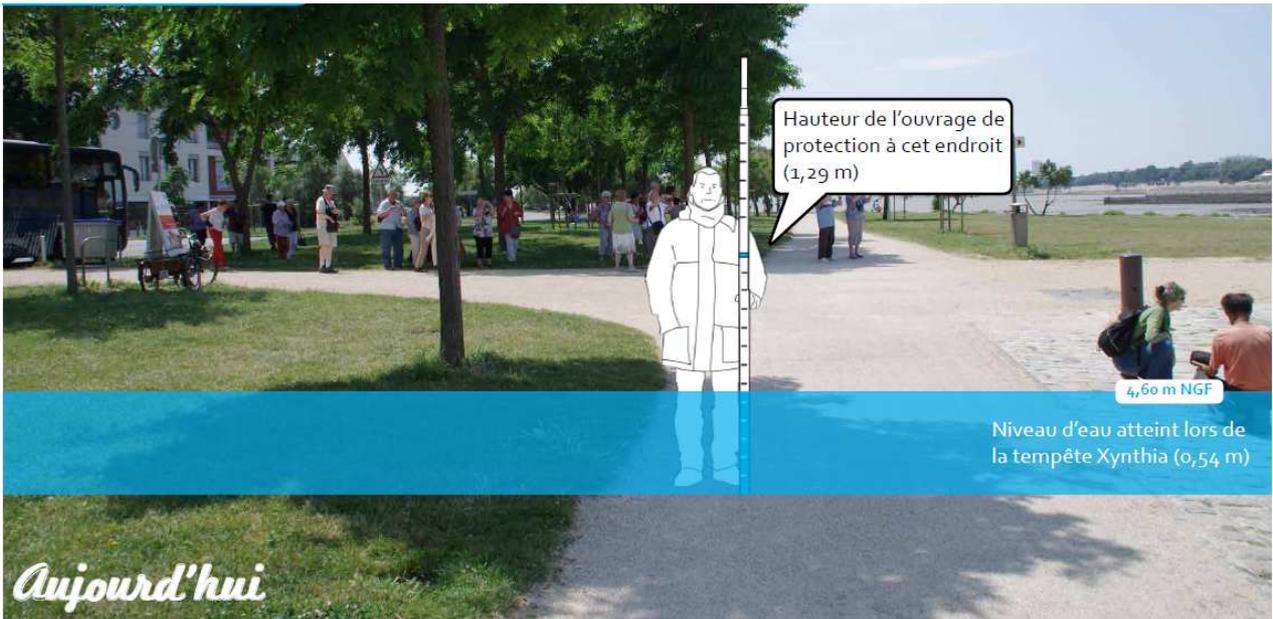
Tout le long de l'Avenue Michel Crépeau il est proposé de conserver l'aspect paysager en créant des talus en gradins. Les augmentations progressives de hauteur permettent d'éviter la construction de murets et de conserver les points de vue sur le Vieux-Port, le chenal, les tours de La Rochelle. Ce principe est reproduit jusqu'au Bout Blanc.



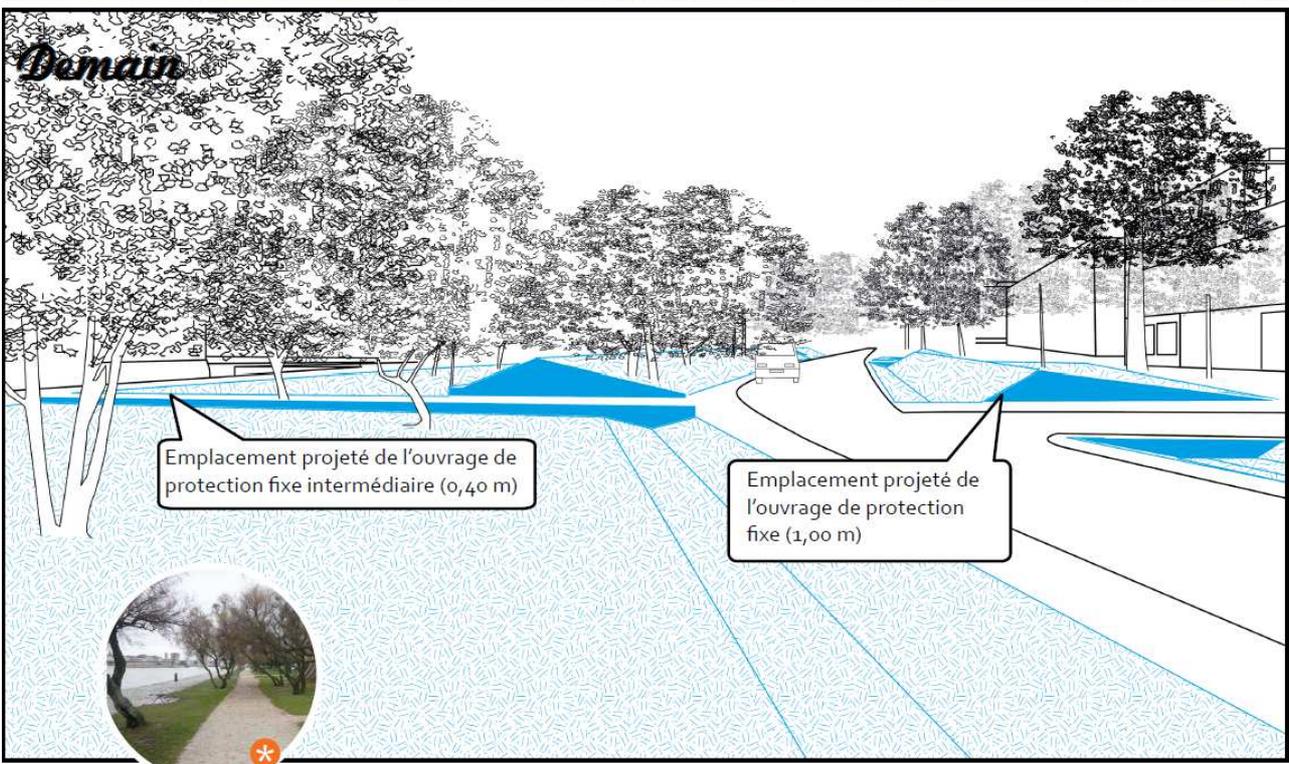
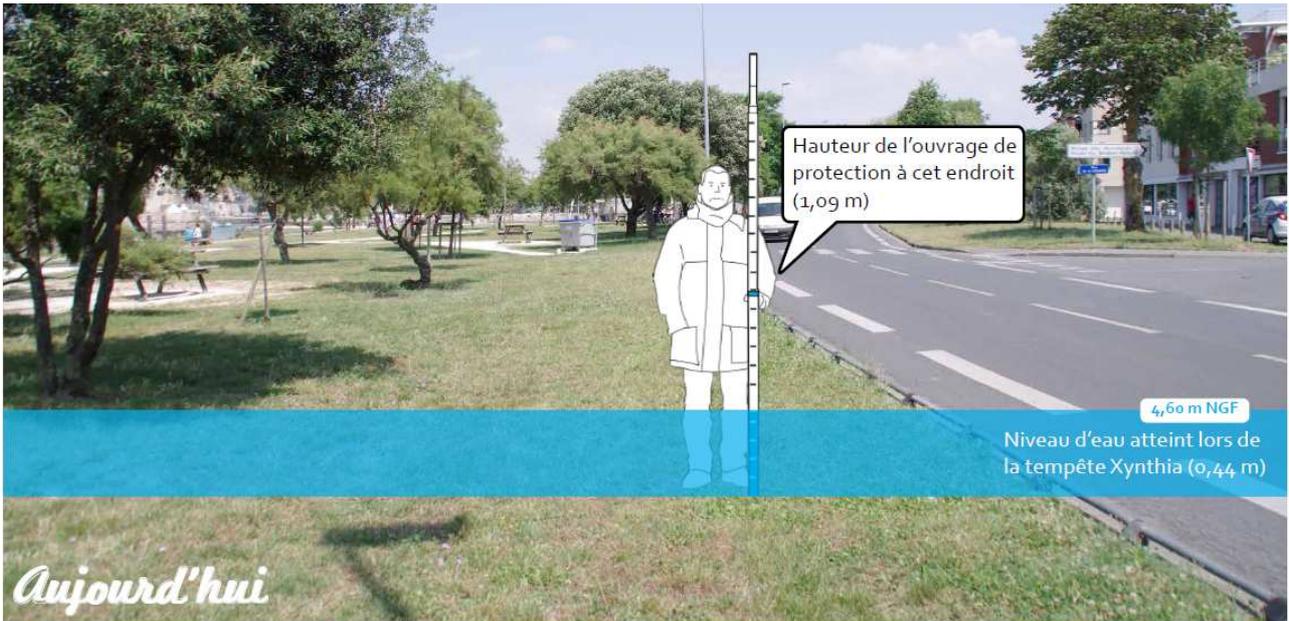
*Aujourd'hui*



## 7 - Epi de dragage

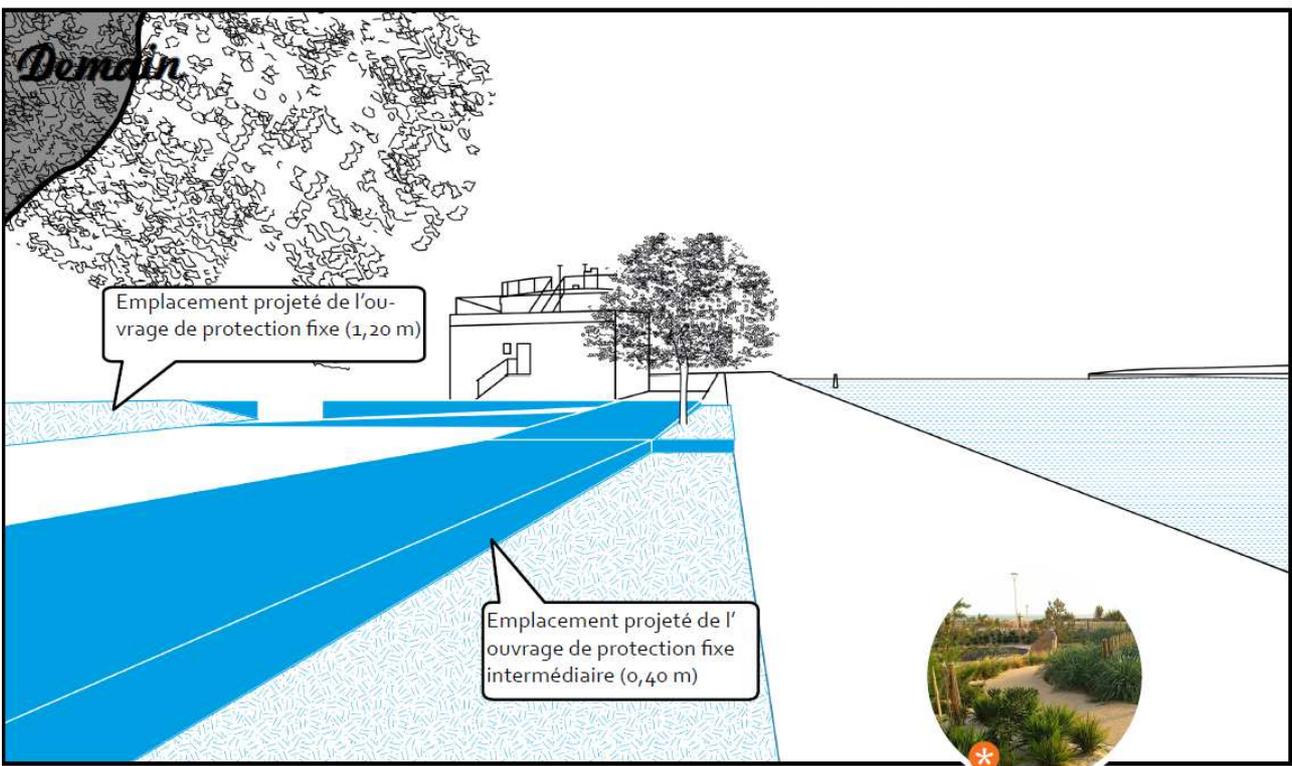
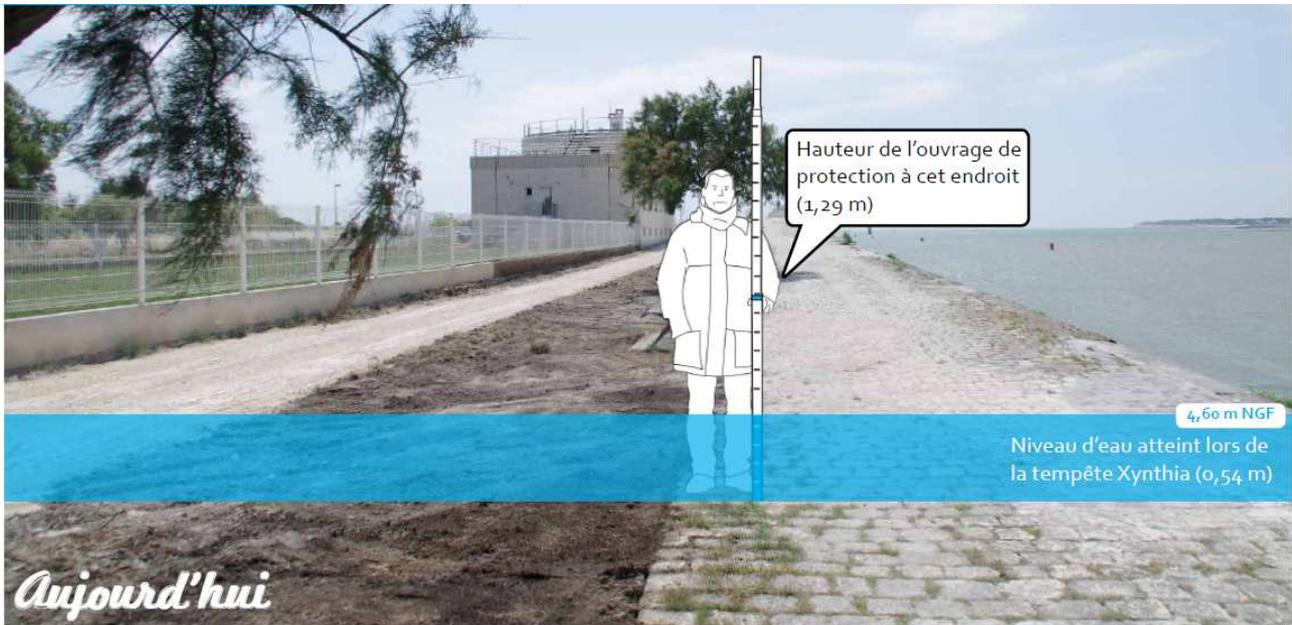


## 8 - Digue des Tamaris



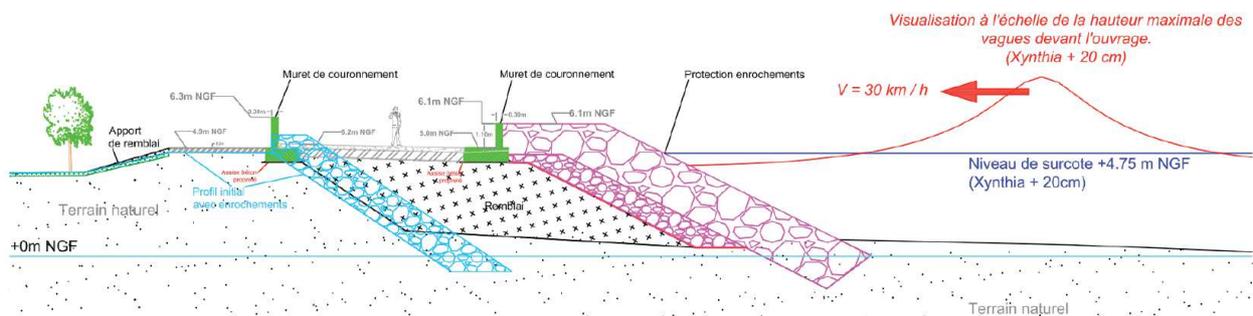
## 9 - Bout Blanc

Il est proposé de construire un muret bas le long du quai qui assurerait également la protection du site contre les débordements fréquents. Un talus plus haut construit plus en arrière constituerait une protection contre des submersions plus importantes.



A Port Neuf le littoral concerné par le Programme d'actions de prévention des inondations s'étend sur 1,6 km. Le principe d'aménagement retenu pour ce quartier consiste à mettre en place des ouvrages de protection tout le long de la côte avec une protection rapprochée au droit des bâtiments de la Croix-Rouge.

Concernant les ouvrages de protection de la côte, le principe à l'étude consiste à réaliser une digue en enrochements à l'avant de celle existante. Entre les deux, un terre-plein de contention des eaux serait délimité par deux murets d'une hauteur d'environ 1 mètre afin de capter les eaux de submersion. Cet ouvrage pourrait être aménagé en promenade. En cas de submersion plus importante, l'eau qui passerait le deuxième muret serait captée dans le réseau d'eaux pluviales et dirigée vers le lac de Port Neuf préalablement vidé en cas d'alerte submersion. L'eau serait ensuite réacheminée vers l'océan lors de la vidange du lac.



## Programme d'actions de prévention des inondations de l'agglomération rochelaise

---

Le programme d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) a été initié au lendemain de la tempête Xynthia. Il prévoit des mesures et aménagements destinés à faire face au risque de submersion marine. C'est un outil de contractualisation entre l'État et les collectivités permettant de subventionner sur une durée de 6 ans une politique globale de gestion du risque d'inondation. Il doit être établi à l'échelle d'un bassin littoral présentant les mêmes risques de submersion.

Le territoire concerné par le PAPI « agglomération rochelaise » s'étend d'Angoulins-sur-Mer à la pointe Saint-Clément à Esnandes. Il tient compte au sud, du PAPI du Syndicat Intercommunal du Littoral d'Yves Châtelailon - Aix - Fouras (SILYCAF) déjà labellisé, et au nord, du PAPI d'intention déposé par le Syndicat Hydraulique Nord Aunis (SYHNA).

Il est animé et coordonné par la Communauté d'Agglomération. Les Maîtres d'ouvrage des actions de protection sont les communes, le Département ou l'agglomération. Démarré en octobre 2011, il a été labellisé en décembre 2012. Son budget représente au total 30,2 millions d'euros.

La clé de répartition financière est de 40% pour l'Etat, 20% pour la Région, 20% pour le Département et 20% pour les communes et l'agglomération de La Rochelle.

La Ville de La Rochelle est maître d'ouvrage des actions de protection à Port Neuf dont le montant s'élève à 10,1 millions d'euros et au Gabut et à la Ville en Bois avec un budget de 9,5 millions d'euros.

Les études dans ce secteur ont débuté à l'automne 2013. La concertation sur la base des esquisses se déroule en septembre 2014. L'avant projet sera bâti en prenant en compte les observations émises lors de la concertation. Les procédures réglementaires et l'enquête publique auront lieu en 2015 pour un début de travaux fin 2015.